

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: URAGAN D2

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017963-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	11
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	12
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
6. Autres informations	12

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

URAGAN D2
BLUEFUME
CYANOPUR

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Lučební závody Draslovka a.s. Kolín
	Adresse	Havlíčková 605 280 02 Kolín IV République tchèque
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0001	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017963-0000	
Date de l'autorisation	23/06/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	25/05/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Lučební závody Draslovka a. s. Kolín
Adresse du fabricant	Havlíčková 605 28002 Kolín République tchèque
Emplacement des sites de fabrication	Havlíčková 605 28002 Kolín République tchèque

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	60 - Cyanure d'hydrogène
Nom du fabricant	Lučební závody Draslovka a. s. Kolín
Adresse du fabricant	Havlíčková 605 28002 Kolín République tchèque
Emplacement des sites de fabrication	Lučební závody Draslovka a. s. Kolín 28002 Kolín République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cyanure d'hydrogène	hydrogen cyanide	Substance active	74-90-8	200-821-6	97,6

2.2. Type de formulation

GA - Gaz

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.</p> <p>Mortel en cas d'ingestion.</p> <p>Mortel par contact cutané.</p> <p>Mortel par inhalation.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes (thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ingestion, inhalation, par contact avec la peau.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>Ne pas respirer les .</p>

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement .

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).

Rincer la bouche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement rodenticide

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rats Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rats Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Fumigation des enceintes vides pour les applications suivantes : - entrepôts, dépôts, musées et autres immeubles non résidentiels, - industries agro-alimentaires, - moyens de transport (autres que les avions).
Méthode(s) d'application	Fumigation - Fumigation

Taux et fréquences d'application

-- 0 -
10 g/m3

Lors d'utilisation de boites :
La durée minimale de la fumigation est de 48 heures lorsque la température est entre 12 °C et 18 °C.
La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 18 °C.

Lors d'utilisation de bouteilles :
La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 12 °C.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit peut être conditionné sous forme de :

- bouteille en acier inoxydable (316 L) contenant 27,5 kg de HCN
- boîte en fer galvanisée contenant 1,5 kg de HCN imprégné sur des disques de carton.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Il est interdit d'effectuer la fumigation à une température intérieure à 12 °C.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement rodenticide

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rats Stade de développement: Adultes et Juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rats Stade de développement: Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Fumigation des enceintes vides pour lesquelles il est possible d'assurer une répartition homogène du produit (par exemple les avions).
Méthode(s) d'application	Fumigation - Fumigation
Taux et fréquences d'application	-- 0 - 1 g/m3 Lors d'utilisation de boîtes : La durée minimale de la fumigation est de 48 heures lorsque la température est entre 12 °C et 18 °C. La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 18 °C. Lors d'utilisation de bouteilles : La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 12 °C.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit peut être conditionné sous forme de : - bouteille en acier inoxydable (316 L) contenant 27,5 kg de HCN - boîte en fer galvanisée contenant 1,5 kg de HCN imprégné sur des disques de carton.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour la fumigation des avions :

- une température constante d'au moins 26°C ;
- une durée de fumigation de 130 minutes ;
- des relevés des concentrations de gaz toutes les 10 minutes afin d'assurer une meilleure fiabilité des résultats ;
- l'utilisateur doit en outre s'assurer de la répartition homogène du gaz dans l'avion.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Traitement insecticide

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

-
Nom scientifique: <i>tribolium confusum</i> Nom commun: coléoptères Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>tribolium confusum</i> Nom commun: tribolium brun de la farine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>tribolium castaneum</i> Nom commun: tribolium rouge de la farine Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>tribolium castaneum</i> Nom commun: tribolium rouge de la farine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>oryzaephylus surinamensis</i> Nom commun: cucujide dentelé des grains Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>oryzaephylus surinamensis</i> Nom commun: cucujide dentelé des grains Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: Coleoptera: Nom commun: coleoptères Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: Coleoptera: Nom commun: coleoptères Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>plodia interpunctella</i> Nom commun: Pyrale indienne des fruits secs Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>plodia interpunctella</i> Nom commun: Pyrale indienne des fruits secs Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>Ephestia kuehniella</i> Nom commun: Pyrale de la farine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>Ephestia kuehniella</i> Nom commun: Pyrale de la farine Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: Acaridae: Nom commun: Acarid mites Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: Acaridae: Nom commun: Acarid mites Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>Acarus siro</i> Nom commun: tyroglyphe de la farine Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>Acarus siro</i> Nom commun: tyroglyphe de la farine Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>lepidoglyphus destructor</i> Nom commun: Acariens de stockage Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Nom scientifique: <i>lepidoglyphus destructor</i> Nom commun: Acariens de stockage Stade de développement: Larves Insectes
Nom scientifique: <i>Tyrophagus putrescentiae</i> Nom commun: Acarien de la moisissure Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Tyrophagus putrescentiae
 Nom commun: Acarien de la moisissure
 Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Blattellidae:
 Nom commun: blattes
 Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Blattellidae:
 Nom commun: blattes
 Stade de développement: Larves|Insectes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Fumigation des enceintes vides pour les applications suivantes :
 - entrepôts, dépôts, musées et autres immeubles non résidentiels ;
 - industries agro-alimentaires ;
 - moyens de transport (autres que les avions).

Lors d'utilisation de boîtes :
 La durée minimale de la fumigation est de 48 heures lorsque la température est entre 12 °C et 18 °C.
 La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 18 °C.

Lors d'utilisation de bouteilles :
 La durée minimale de la fumigation est de 24 heures lorsque la température est supérieure à 12 °C.

Méthode(s) d'application

Fumigation -
 Fumigation

Taux et fréquences d'application

10 g/m3 - 0 -
 10 g/m3

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit peut être conditionné sous forme de :
 - bouteille en acier inoxydable (316 L) contenant 27,5 kg de HCN
 - boîte en fer galvanisée contenant 1,5 kg de HCN imprégné sur des disques de carton.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Il est interdit d'effectuer la fumigation à une température intérieure à 12°C.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Mise à disposition d'une liste des opérations à réaliser au moment de l'utilisation du produit :

1. Informer à l'avance les autorités compétentes sur la fumigation ;
2. Contrôle extérieur de l'immeuble - avec l'utilisateur de l'immeuble ;
3. Contrôle intérieur de l'immeuble - avec l'utilisateur de l'immeuble ;
4. Éliminer tous les matériaux déplaçables et sécuriser les matériels non déplaçables qui ne sont pas destinés à la fumigation ;
5. Ouvrir les machines et équipements ;
6. Ouvrir les salles et immeubles adjacents à l'espace destinés à la fumigation (il faut les ventiler pendant toute la durée de la fumigation)
7. Mesurer la température à l'intérieur de l'immeuble ;
8. Fermer l'immeuble/ le bâtiment (fenêtres, écoulements,...) / l'enceinte à l'exception de l'entrée dans l'immeuble/le bâtiment/ l'enceinte ;
9. Contrôle final avec l'utilisateur de l'enceinte ;
10. Sceller l'immeuble/ le bâtiment (fenêtres, portes, ...)/ l'enceinte avec une colle ou avec un ruban adhésif ;
11. Fermer le robinet de gaz principal et celui d'alimentation en eau ;
12. Placer des signes d'avertissement aux endroits accessibles et définir la zone de protection initiale ;
13. Faire le contrôle des équipements de protection individuelle et de la trousse de premiers soins ;
14. Placer :
 - a) les boîtes selon les consignes d'utilisation
 - b) les tuyaux flexibles et la tuyauterie
 - c) les bouteilles sous pression
15. Mettre hors circuit l'interrupteur principal d'électricité ;
16. Procéder à la fumigation (remplissage de gaz)
17. Sceller l'entrée de l'immeuble/ du bâtiment/ de l'enceinte ; placer des signes d'avertissement ;
18. Faire le contrôle de l'étanchéité au gaz pendant la fumigation au moyen des détecteurs d'acide cyanhydrique ;
19. Ventiler l'immeuble/ le bâtiment/ l'enceinte après fumigation ;
20. Faire le contrôle de la concentration de l'acide cyanhydrique autour de l'immeuble/ du bâtiment/ de l'enceinte, ajuster la zone de protection si nécessaire ;

21. Avant d'entrer dans le bâtiment pour l'élimination des boîtes utilisées, de la tuyauterie et des tuyaux flexibles, vérifier la concentration en acide cyanhydrique à l'intérieur de l'immeuble/ du bâtiment/ de l'enceinte (la concentration doit être inférieure à 3 mg/m³)

22. Éliminer les boîtes, les disques de carton, les tuyaux flexibles, la tuyauterie, les bouteilles à pression...

23. Procéder au contrôle final de la concentration en acide cyanhydrique à l'intérieur de l'immeuble/ du bâtiment/ de l'enceinte (la concentration doit être inférieure à 3 mg/m³). Les personnes exposées à l'acide cyanhydrique pendant 8 heures par jour (p.ex. les opérateurs réalisant la fumigation) peuvent entrer sans équipement de protection individuelle lorsque la concentration est inférieure à 0,6 mg/m³.

24. Remettre l'immeuble / le bâtiment/ l'enceinte à l'utilisateur.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Application avec bouteille sous pression :

Lors de la manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter un équipement de protection respiratoire de type masque à cartouche avec un facteur de protection assigné de 40. En cas de ré-entrée dans le bâtiment pendant le traitement ou en cas de fuite de HCN, un appareil de protection respiratoire autonome doit être à disposition ;
- Porter une combinaison de protection chimique étanche de catégorie III type 1 (EN 943). Dans les versions avec un masque intégré ou amovible, le masque utilisé doit répondre à la norme EN 136),
- Porter des bottes en caoutchouc (EN 20 346).

- Application avec les boîtes en fer contenant les disques de carton imprégnés de HCN :

Lors de la manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter un équipement de protection respiratoire autonome ;
- Porter une combinaison de protection chimique étanche de catégorie III type 1 (EN 943). Dans les versions avec un masque intégré ou amovible, le masque utilisé doit répondre à la norme EN 136) ;
- Porter des bottes en caoutchouc (EN 20 346).

- Pour les 2 types d'application :

- Chaque opérateur doit être équipé d'un détecteur de HCN portatif.
- Une zone de protection doit être établie à l'extérieur du bâtiment dans laquelle la concentration en HCN mesurée est 0,6 mg/m³.
- La ré-entrée dans le bâtiment traité se fait uniquement lorsque la concentration en HCN mesurée dans l'air est :
 - o 3 mg/m³ pour le grand public ;
 - o 0,6 mg/m³ pour le professionnel.
- Une ventilation du bâtiment est nécessaire après le traitement.
- Les animaux domestiques ou tout autre mammifère ou oiseau non cibles doivent être tenus à l'écart des locaux en cours de fumigation ou d'aération.
- Ne pas utiliser le produit dans des enceintes contenant des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les premiers soins immédiats sont essentiels. Consulter immédiatement un médecin.

Protégez-vous et toute personne d'une nouvelle exposition en fournissant les premiers soins. Utiliser un équipement de protection individuelle prescrit si la concentration de l'acide cyanhydrique n'est pas inférieure à la limite définie (3 mg/m³).

Chaque équipe de fumigateurs doit être équipée de trousse de premiers soins spécifique.

- En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. Contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Il est interdit d'effectuer le bouche-à-bouche en raison du risque d'empoisonnement du secouriste.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, les emballages et support dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker dans un endroit frais, ventilé et dans une chambre séparée.
- Durée de stockage : 12 mois

6. Autres informations

-